



BULLETIN DE SOUTIEN

Bulletin à renvoyer **avant le 31 décembre** à
Centre Nautique de Lorient
Quai Eric Tabarly
56100 Lorient

Je soutiens les actions du Centre Nautique de Lorient et fais un don de€

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Raison sociale (si entreprise mécène) : _____

Adresse * : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____ **Pays :** _____

Téléphone : _____ **Email :** _____

J'accepte de recevoir le reçu fiscal par mail

Je joins **un chèque à l'ordre du CNL**

Renseignements : Centre Nautique de Lorient - Valérie Guérin – 06 62 73 70 91 – valerie@cnlorient.com

Les personnes physiques peuvent être mécènes d'une association et bénéficier de réductions fiscales. Cette réduction est limitée à 66% des dons, les dons étant eux-mêmes limités à 20% du revenu imposable du donateur. Il est possible de reporter sur cinq ans de l'avantage fiscal lorsque le plafond de 20% par an est dépassé (*Art 200 du CGI*).

Les entreprises peuvent réduire 60% de la somme versée à l'association de ses impôts sur les revenus ou sur les sociétés, dans la limite de 5 pour mille de son chiffre d'affaires hors taxes (*Art 238 bis du CGI*).

Pour plus d'informations, vous trouverez des renseignements sur :
<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Mecenat/Qu-est-ce-que-le-mecenas>

* L'adresse est indispensable pour recevoir le reçu fiscal. Il n'est plus nécessaire de le joindre à votre déclaration d'impôt, vous devrez le présenter en cas de contrôle fiscal.